

SAGE CREUSE

PHASE DE DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE

RÉSULTAT DE LA CONSULTATION

LA PHASE DE DELIMITATION DU PÉRIMÈTRE

Art. R. 212-26 et suivants du Code de l'Environnement

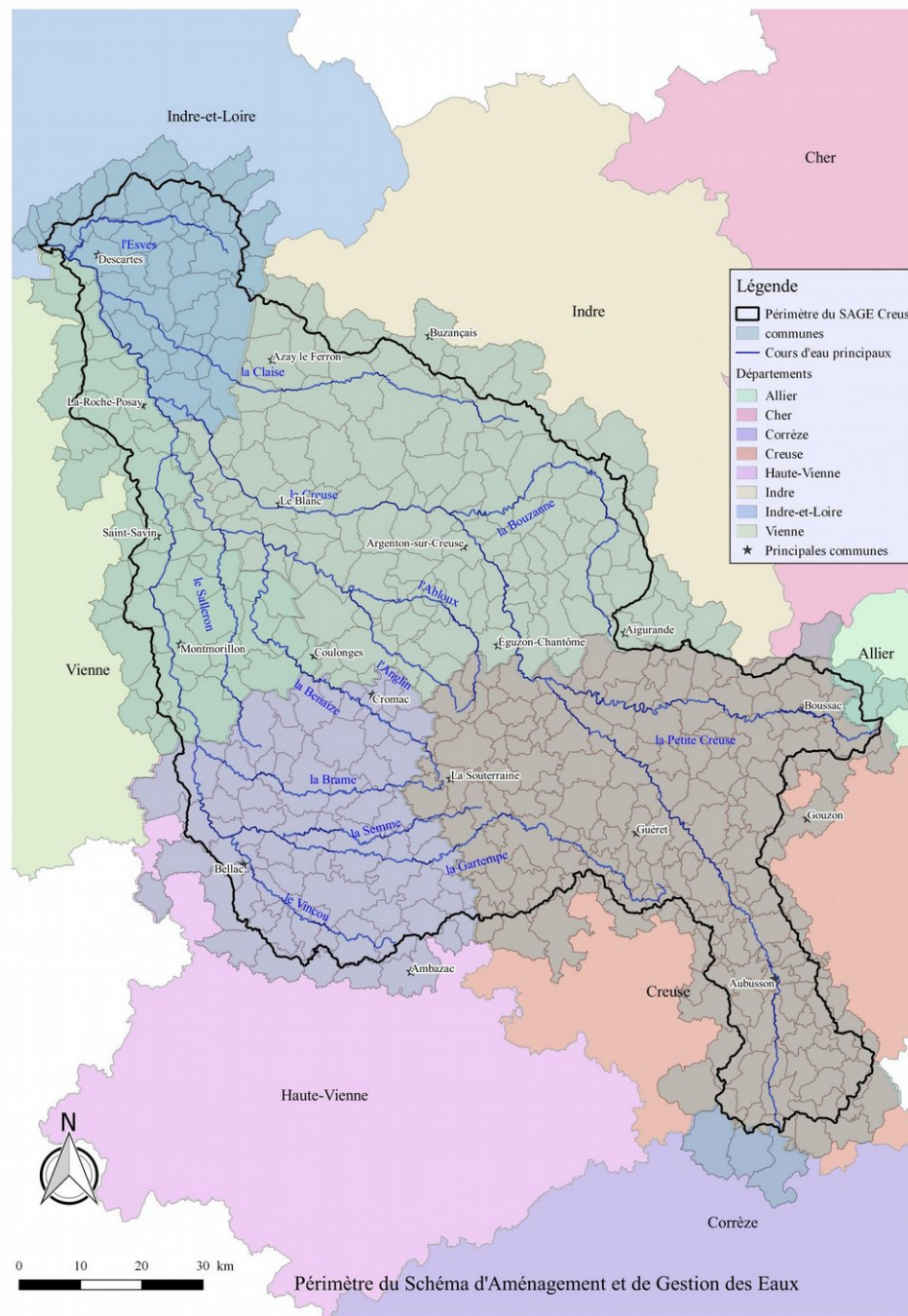
- ➔ SAGE Creuse : Non défini par le SDAGE Loire-Bretagne :
= pas d'initiation par le préfet et pas de périmètre imposé
- ➔ Initiation : proposition suite aux travaux du comité de l'eau du bassin de la Creuse débutés en 2017
- ➔ Constitution d'un dossier préliminaire :
 - ✓ Le Comité de l'eau du bassin de la Creuse entérine la demande de délimitation de périmètre le 4 mai 2018
 - ✓ Transmission du dossier préliminaire et de la demande consécutivement

LA PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE

Proposition pour l'ensemble
du bassin versant de la Creuse

9952 km²

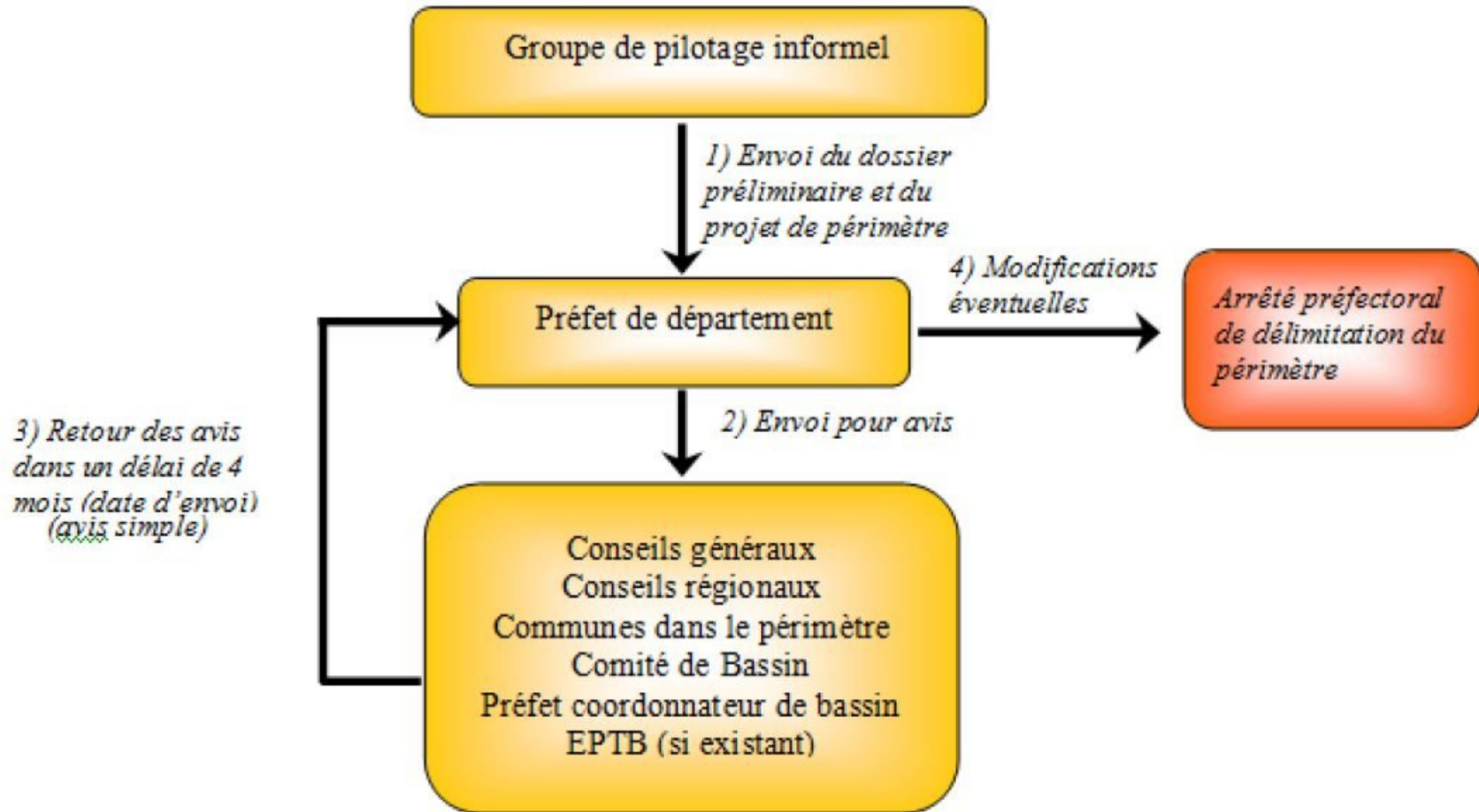
250 000 habitants



LA PHASE DE DELIMITATION DU PÉRIMÈTRE

Art. R. 212-26 et suivants du Code de l'Environnement

Procédure :



LA PHASE DE DELIMITATION DU PÉRIMÈTRE

Déroulement de la consultation :

De janvier à mai 2019 : 4 mois

Accompagnement de l'EPTB Vienne

- En parallèle du lancement de la consultation par l'État :
 - Envoi d'un courrier explicatif et d'une plaquette récapitulative à l'ensemble des structures consultées
 - Proposition de réunions groupées pour les communes
 - Objectifs : renseigner les communes sur l'outil SAGE, la démarche de concertation mise en place et l'organisation proposée (rôle de la CLE et des commissions).
 - Rencontre avec des usagers non consultés sur le périmètre

Bilan des rencontres

14 réunions / 250 personnes rencontrées

- CC Creuse Sud Ouest, CC Vienne et Gartempe, SYA Gartempe et Creuse, SMAB Gartempe et Affluents PNR Brenne, CC Argenton-Eguzon SMA Brenne Creuse Anglin Claise Préfecture 23, DDT 36 et 23, Chambres d'agriculture 23, 36, 37, 86 Syndicat des exploitants piscicoles de la Brenne et syndicat des Etangs 37.

Echanges sur des sujets de fond et d'organisation :

- Tensions sur la ressource, qualité de l'eau, intérêts du SAGE, utilité des commissions

La gestion de l'eau enjeu du futur

Une réunion vient de se tenir sur le futur Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage) du bassin de la Creuse.

La réunion organisée, voici quelques jours, à Celon, avait pour objectif d'informer les élus du bassin de la Creuse sur le futur Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage) du bassin de la Vienne. « Le Sage est actuellement en cours d'élaboration, explique Alban Mazerolles, technicien rivière au sein du Syndicat d'aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise. Les communes seront ensuite amenées à se prononcer pour valider le schéma proposé par l'Établissement public territorial du bassin de la Vienne, qui porte le projet. »

Concilier les besoins de tous les usagers

M. Mazerolles précise que « l'objectif est d'avoir une gestion coordonnée de l'eau des ri-



Les animateurs et les participants à la réunion.

vières, de l'approvisionnement en eau potable, de l'irrigation et de l'assainissement. Ceci, dans le cadre d'un projet cohérent sur l'ensemble du territoire. En un mot, il s'agit de prendre en compte l'ensemble de la problématique de l'eau sur un territoire donné. »

« Nous abordons des questions importantes, comme la quantité

et la qualité de l'eau et le partage de la ressource dans un territoire confronté, aujourd'hui, à des pénuries d'eau dues à la sécheresse », ajoute Vincent Berthelot, chargé de mission de l'Établissement public territorial du bassin de la Vienne.

Anaïs Trinquart, technicienne rivière référente pour la Creuse, et Romain Fiore, tech-

nicien rivière pour l'Anglin, participaient également à cette rencontre sur le Sage, dont le but est d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, tout en conciliant les usages du monde agricole et des autres usagers.

Cor. NR : Lionel Marchenay

Article de la NR du 26/04/19 – Rencontre avec les élus du SMABCAC

LA PHASE DE DELIMITATION DU PÉRIMÈTRE

Les résultats de la consultation : le bassin versant

Désignation	Avis
Le Préfet de Bassin Loire Bretagne	Favorable
Le comité de bassin Loire Bretagne	Favorable
L'EPTB Vienne	Favorable

LA PHASE DE DELIMITATION DU PÉRIMÈTRE

Les résultats de la consultation : les régions

Désignation	Avis
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Favorable tacite
Région Centre-Val de Loire	Favorable
Région Nouvelle Aquitaine	Favorable

LA PHASE DE DELIMITATION DU PÉRIMÈTRE

Les résultats de la consultation : les départements

Désignation	Avis
Conseil Départemental de l'Allier	Favorable
Conseil Départemental du Cher	Favorable
Conseil Départemental de la Creuse	Favorable
Conseil Départemental de la Corrèze	Favorable tacite
Conseil Départemental de l'Indre	Favorable
Conseil Départemental de l'Indre-et-Loire	Favorable
Conseil Départemental de la Haute-Vienne	Favorable tacite
Conseil Départemental de la Vienne	Favorable

LA PHASE DE DELIMITATION DU PÉRIMÈTRE

Les résultats de la consultation : les communes

Département	Nombre total	Avis favorable	Avis favorable tacite	Défavorable
Allier	3	0	3	0
Cher	1	0	1	0
Creuse	170	33	132	3
Corrèze	3	1	2	0
Indre	116	12	100	4
Indre-et-Loire	43	8	30	5
Haute-Vienne	63	4	59	0
Vienne	46	13	32	1
TOTAL :	445	71	361	13

LA PHASE DE DELIMITATION DU PÉRIMÈTRE

Les résultats de la consultation : les communes

Département	Nombre d'avis défavorables	Nombre d'habitants	Pourcentage du nombre de communes du bassin versant	Pourcentage du nombre d'habitants du bassin versant
Allier	0	-	-	-
Cher	0	-	-	-
Creuse	3	1 733	0,6 %	0,7 %
Corrèze	0	-	-	-
Indre	4	1 412	0,9 %	0,5 %
Indre-et-Loire	5	9 214	1,1 %	3,7 %
Haute-Vienne	0	-	-	-
Vienne	1	377	0,2 %	0,15 %
TOTAL :	13	12 736	2,9 %	5,1 %

LA PHASE DE DELIMITATION DU PÉRIMÈTRE

Les résultats de la consultation :

Très largement favorable

+ le PNR Millevaches et le SMABGA se sont prononcés favorablement

> Volonté forte d'agir pour l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau et la préservation du patrimoine naturel

Un argument à retenir dans les avis défavorables :

Peut provoquer des tensions.

Prendre en compte les intérêts de chacun.

LA PHASE DE DELIMITATION DU PÉRIMÈTRE

Suite donnée par les DDT concernées :

Validation en réunion inter-DDT du 3 juin dernier :

Élaboration d'un arrêté de périmètre inter-préfectoral :

- périmètre du SAGE Creuse
- Préfet coordonnateur : Préfète de la Creuse
- Délai d'élaboration : 5 ans

> Signature prévue courant juillet

LA PHASE DE COMPOSITION DE LA CLE

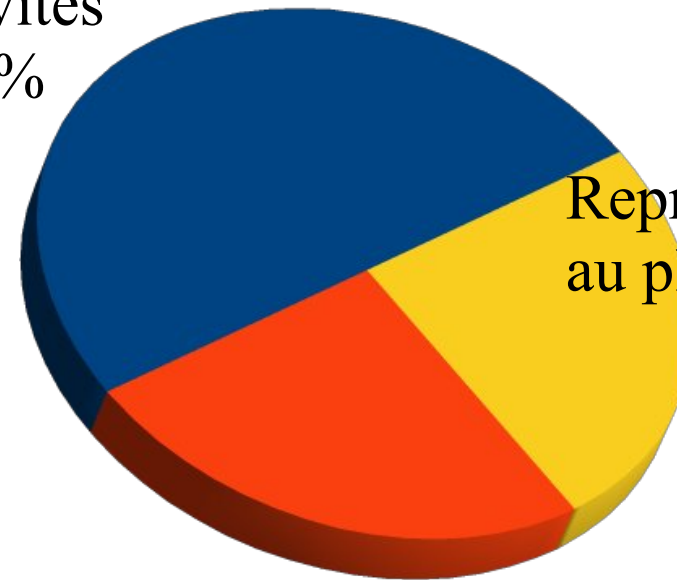
Composition :

→ 3 Collèges :

Représentants des collectivités territoriales : au moins 50 %

Le Préfet responsable de la procédure sollicite pour désignation

- Les associations départementales des maires
- Les départements et régions
- PNR et EPTB



Représentants de l'état : au plus 25 %

Le Préfet responsable de la procédure désigne

Usagers : au moins 25 %

■ Collectivités territoriales ■ Usagers ■ Représentants de l'État

NOMBRE MAXIMUM DE MEMBRES DE LA CLE A NE PAS DEPASSER : 70